



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank



دار المقاول
Dar Al Moukawil
Un service Attijariwafa bank

PROGRAMMES
D'APPUI

GUIDE

DAR AL MOUKAWIL

4



PROGRAMMES
D'APPUI

SOMMAIRE

PROGRAMMES DE L'ETAT	5
INCUBATEURS ET PEPINIÈRES D'ENTREPRISES	14
AUTRES PROGRAMMES ET ORGANISMES	16

J'AI MON IDÉE ET LES GRANDES LIGNES DE MON PROJET, MAIS J'AI BESOIN D'ASSISTANCE POUR POUVOIR CONCRETISER MON PROJET, VERS QUI DEVRAIS-JE ME DIRIGER ?



Pour vous aider à concrétiser votre idée et à créer et développer votre entreprise, plusieurs programmes d'appui sont mis à votre disposition afin de vous accompagner et de sécuriser le démarrage de votre business et sa pérennité.

Les principaux programmes d'appui peuvent être classés selon les 3 catégories suivantes :

L'Etat Marocain

L'Etat marocain encourage l'investissement et la création d'entreprise, et ce en raison de son rôle dans la création de valeurs et de postes d'emploi.

Associations dédiées à l'entrepreneuriat et aux PME

Plusieurs initiatives d'associations à buts lucratif ou non lucratif commencent à voir le jour à travers les régions du Royaume. Leur but est d'encourager l'entrepreneuriat visant à trouver des solutions aux problématiques sociales, environnementales, ainsi qu'encourager les projets innovants.

Entreprises privées et banques

Plusieurs institutions privées telles que les entreprises et les banques s'intéressent à la création d'entreprise et présentent des programmes adaptés aux besoins des jeunes porteurs de projets.

I. PROGRAMMES DE L'ÉTAT

1- PROGRAMME IMTIAZ-CROISSANCE

Pourquoi ?

Ce programme, initié par Maroc PME, cible les PME opérant dans le secteur industriel, ayant réalisé un chiffre d'affaires compris entre 10 MDH et 200 MDH pendant les 3 dernières années. Il cible aussi les PME en amorçage d'activité appartenant aux écosystèmes ciblés par l'Etat à savoir :

- ➔ Automobile
- ➔ Aéronautique
- ➔ Industries mécaniques, métallurgiques
- ➔ Industries électriques et électroniques
- ➔ Fabrication de matériaux de construction
- ➔ Industrie pharmaceutique
- ➔ Industrie chimie parachimie
- ➔ Textile & Habillement
- ➔ Cuir

Comment ?

Pour bénéficier de ce programme, vous devez :

- ➔ Être inscrit au registre de commerce et en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS ;
- ➔ Réaliser un chiffre d'affaires annuel hors taxe compris entre 10 et 200 MDH ;
- ➔ Avoir un plan de croissance sur 3 ans.

Où ?

Si vous pensez que ce programme vous convient, il vous faudra contacter l'Agence Nationale pour la Promotion de la PME ou remplir le formulaire sur : <http://candidature.marocpme.ma/soutien-investissement-croissance/>



2- PROGRAMME PRESTATIONS DE SERVICES – PLAN PROGRÈS



3- PROGRAMME ISTITMAR-CROISSANCE

Pourquoi ?

Ce programme lancé par « Maroc PME » est orienté vers la très petite entreprise (TPE). Il vise principalement les TPE opérant dans le secteur industriel et offre un soutien considérable en octroyant des primes à l'investissement. Le programme offre une subvention de 30 % de l'investissement total, plafonné à 2 millions de DH.

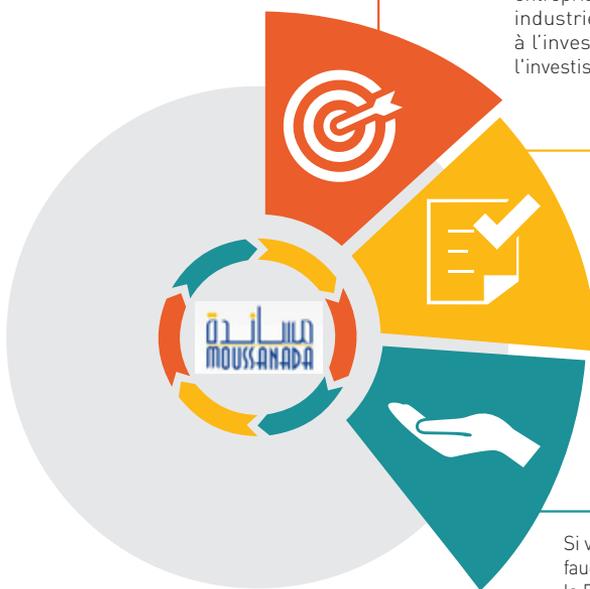
Comment ?

Pour bénéficier de ce programme, la société doit :

- ➔ Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de Dh ;
- ➔ Avoir un projet industriel présentant une des caractéristiques suivantes :
 - transformation ou valorisation industrielle ;
 - renforcement de la relation avec un donneur d'ordre ;
 - investissement à fort potentiel de croissance permettant le changement de l'échelle de l'entreprise ;
 - avoir un modèle économique innovant ;
- ➔ Etre inscrite au registre de commerce et en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNSS.

Où ?

Si vous pensez que ce programme vous convient, il vous faudra contacter l'Agence Nationale pour la Promotion de la PME ou remplir le formulaire sur : <http://candidature.marocpme.ma/soutien-investissement-croissance/>



4- FONDS DE GARANTIE DE LA CCG

Vous avez besoin d'accompagnement et de soutien pour la création d'un nouveau projet ? Pour le développement d'un projet déjà en place ? Pour une restructuration ?



La Caisse Centrale de Garantie (CCG) facilite l'accès au financement à travers la garantie de 50 % à 80 % des crédits d'investissements destinés à la création ou à l'extension d'un projet. La CCG assure également la garantie de votre projet à hauteur de 50 % au titre des crédits de restructuration financière (À l'exception de l'immobilier et de la pêche maritime).

Parmi Les produits de la CCG pouvant vous intéresser :

Damane Crea	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des prêts bancaires à moyen et long termes pour la réalisation de projets de création d'entreprises ou pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans. • La durée de la garantie est fixé à 18 mois en cas de non renouvellement avec une quotité de garantie de 70 % plafonnée à 20 MDH.
Damane Dev	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des prêts bancaires à moyen et long termes pour la réalisation de projets de création d'entreprises ou pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans. • La durée de la garantie est fixé à 18 mois en cas de non renouvellement avec une quotité de garantie de 70 % plafonnée à 20 MDH.
Damane Istimrar	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des crédits de consolidation des dettes bancaires au titre des crédits d'investissement et d'exploitation pour les entreprises créées depuis plus de 3 ans. • La quotité de garantie est de 50 % du crédit consolidé en principal et le plafond est fixé à 10 MDH par opération et 20 MDH par entreprise.
Damane Express	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des crédits d'investissement et crédits d'exploitation dont le montant ne dépasse pas 1 MDH. • La quotité de garantie est de 70 % du crédit en principal avec un plafond de 20 MDH par entreprise. • La durée de la garantie est fixé à 18 mois en cas de non renouvellement.
Damane Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des crédits de fonctionnement d'un montant supérieur à 1MDH destinés au financement des besoins d'exploitation des entreprises potentiellement viables. • La quotité de garantie est de 60 % du crédit en principal • La durée de la garantie est fixé à 18 mois en cas de non renouvellement et le plafond est fixé à 10 MDH par opération et 20 MDH par entreprise.
Damane Export	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des prêts bancaires destinés au financement des crédits de fonctionnement supérieurs à 1 MDH des entreprises exportatrices réalisant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à l'export. • La durée de la garantie est fixé à 18 mois en cas de non renouvellement avec une quotité de 70 % du crédit en principal. • Le plafond est fixé à 10 MDH par opération et 20 MDH par entreprise.
Ilayki	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des prêts bancaires destinés au financement des crédits d'investissement dont le montant ne dépasse pas 1 MDH des entreprises de biens et/ou de services promues exclusivement par une ou plusieurs femmes. • La quotité de garantie est de 80 % du crédit en principal.

5- FONDS DE FINANCEMENT

Dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation, l'État met à votre disposition des fonds de financement pouvant vous aider à investir. Les offres de ces fonds varient selon vos besoins et la nature de votre activité.

FONDS DE FINANCEMENT CCG

Tamwil Invest

Objet

Ce programme présente de la CCG la possibilité de financer conjointement avec les banques des programmes d'investissement des entreprises relevant du secteur de l'industrie et des services liés à l'industrie.

Critères d'éligibilité

Pour bénéficier du programme, une société doit réunir les conditions suivantes :

- De droit marocain, quelle que soit la forme juridique ;
- Exerçant dans le secteur de l'industrie et/ou des services liés à l'industrie ;
- Ne pas être en redressement ou en liquidation judiciaire.

Programmes finançables

- Les projets de création ou de développement initiés par les entreprises éligibles.
- Les investissements matériels et/ou immatériels et toute autre dépense liée à la réalisation du projet d'investissement.

Modalités de financement

Les projets éligibles sont financés par « Tamwil Invest » et par la banque intervenante, comme suit :

- Fonds propres et/ou autofinancement : 20 % au minimum du programme d'investissement ;
- Part de « Tamwil Invest » : 40 % au maximum avec un plafond de :
 - 10 MDH pour les entreprises en création ou en activité depuis moins de 3 ans ;
 - 5 MDH pour les entreprises en activité depuis plus de 3 ans.
- Part de la Banque : le reliquat, sans que cette part ne soit inférieure à celle de « Tamwil Invest ».

FOPEP

Objet

Le Fonds de Promotion de l'Enseignement Privé (FOPEP) est un fonds de garantie mis en place par l'État et géré par la CCG, destiné à financer, conjointement avec les Banques, les projets de création ou d'extension d'établissements de l'enseignement et de formation privés.

Entreprises bénéficiaires

Établissements de l'enseignement, de la formation et du préscolaire privés.

Programmes finançables

Sont finançables par le FOPEP, les projets de création ou d'extension d'établissements de l'enseignement, de la formation et du préscolaire privés.

Un projet ne peut bénéficier du produit FOPEP qu'une seule fois.

Modalités de financement

Le financement à travers FOPEP se fait dans les proportions ci-après :

- Fonds propres et/ou autofinancement : 30 % au minimum ;
- Part du FOPEP : 30 % au maximum avec un plafond de 5 MDH ;
- Part de la Banque : le reliquat, sans que cette part ne soit inférieure à la part du FOPEP.

MDM Invest

Objet

Ce fonds initié par la CCG est destiné à promouvoir les investissements des marocains résidents à l'étranger au Maroc.

Critères d'éligibilité

- Projets dont l'investissement est supérieur à 1 million de dirhams.
- Projet porté par un MRE justifiant d'un titre de séjour ou d'une pièce d'identité étrangère ou d'une carte consulaire valide.
- Projet porté par un Marocain ayant résidé à l'étranger et effectué un retour au Maroc durant une période maximale d'une année avant la date de dépôt du projet d'investissement.
- Projet porté par un MRE seul, ou associé à des investisseurs MRE, marocains ou étrangers.

Secteurs concernés

- Industrie et services liés à l'industrie
- Education
- Hôtellerie
- Santé

Modalités de financement

Les projets apportés par les MRE sont financés comme suit :

- 25 % comme apport en fonds propres par le MRE ;
- 10 % du montant de la quote-part du MRE par MDM Invest ;
- Le reliquat peut être financé par un crédit bancaire ou par un apport en numéraire.

Autres Fonds CCG

Damane Capital Risque

Damane Capital Risque est un programme initié par la CCG en faveur des sociétés marocaines non cotées. Les entreprises éligibles bénéficient d'apports en fonds propres ou quasi-fonds propres.

La quotité de garantie est de 50 % des apports (60 % pour les projets innovants) avec un plafond de risque de 5 MDH par entreprise et 20 MDH sur une même entreprise, ou groupe d'entreprises, tout concours de garantie confondus.

Fonds Publics Privés (FPP)

L'objet de ce programme est l'accompagnement et le financement du haut du bilan des PME à fort potentiel dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 100 millions de dirhams.

Il concerne les sociétés réunissant les conditions suivantes :

- Entreprises de droit marocain en création ou déjà existantes.
- Ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.

AUTRE FONDS DE FINANCEMENT

Fonds Hassan II

Condition d'application

Signature d'un contrat d'investissement avec le fonds Hassan II.

Critères d'éligibilité

- Montant total d'investissement supérieur à 10 millions de dirhams HT
- Montant de l'investissement en biens d'équipement supérieur à 5 millions de dirhams HT

Secteurs concernés

- Industrie automobile, aéronautique et électronique
- Industrie chimique-parachimique
- Industrie pharmaceutique

Modalités

- Aides financières, au titre des bâtiments et au titre des équipements, plafonnées à 15 % de l'investissement total et à 30 millions de DH.

6-PROGRAMME MOKAWALATI



De quoi s'agit-il ?

Le programme « **Moukawalati** » est un programme gouvernemental qui a été mis en place afin d'accompagner l'entrepreneur dans le processus de création de son entreprise. Ce programme est orienté principalement vers les TPE/PME.



Comment ça marche ?

Ce programme peut vous être utile dans le cadre des trois phases suivantes de votre projet :

- ▶ **Avant la création :** C'est la phase où vous serez amenés à effectuer votre étude de marché, étude technique et montage de votre Business Plan. L'objectif est de vous aider à constituer un bon dossier pour démarrer convenablement et obtenir des financements en cas de besoin.
- ▶ **Pendant le démarrage :** Le programme vous assiste pendant cette période de recherche de financement, en vous aidant à accomplir les différentes formalités et à rectifier votre Business Plan
- ▶ **Après le démarrage :** C'est la phase de suivi où Moukawalati vous accompagne pendant les 12 premiers mois de votre entreprise, par un suivi permanent et des diagnostics pour évaluer vos points forts et vos points faibles.



Quels sont les avantages ?

Le programme facilite votre accès au crédit en vous permettant de bénéficier de deux mesures :

- ▶ Avance sans intérêts ne dépassant pas 10 % de l'investissement dans la limite de 15000 DH remboursable sur 6 ans dont 3 ans de grâce ;
- ▶ La garantie de votre crédit à hauteur de 85 %.



Comment en bénéficier ?

Ce programme vous est ouvert si :

- ▶ Vous êtes de nationalité marocaine ;
- ▶ Vous êtes âgé entre 20 et 45 ans à la date de dépôt de la demande de crédit ;
- ▶ Vous êtes titulaire d'un Baccalauréat, Baccalauréat et plus, ou d'un diplôme de la formation professionnelle ;
- ▶ Vous êtes inscrit à l'ANAPEC à travers les guichets Moukawalati ;
- ▶ Vous êtes porteur d'un projet de première création d'entreprise ;
- ▶ Le coût de votre investissement doit être compris entre 50 000 DH et 500 000 DH ;



Un projet dont le coût d'investissement dépasse 250 000 DH doit être initié par deux associés.



Où se diriger ?

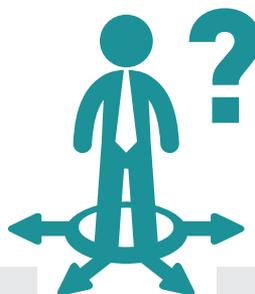
Vers les guichets Moukawalati, où vous pouvez vous inscrire et bénéficier de l'accompagnement. Ce guichet sera votre unique interlocuteur.

II. INCUBATEURS ET PEPINIÈRES D'ENTREPRISES

Quelle est son utilité ?

Ces structures d'accueil sont à votre disposition afin de vous accompagner dans l'objectif de la réalisation de votre projet. Les incubateurs proposent plusieurs services adaptés à vos différents besoins :

- Vous accompagner dans l'élaboration et la finalisation de votre projet, notamment dans les domaines juridiques, technologiques, économiques et commerciaux ;
- Vous proposer des formations en fonction de vos besoins ;
- Vous conseiller pour la formalisation de votre projet et la validation de sa viabilité ;
- Vous aider dans la recherche de financements et de partenaires ;
- Vous organiser des événements de networking.



Comment y accéder ?

Vous pouvez bénéficier des avantages présentés par ces structures si :

- Vous êtes créateurs issus des universités, des centres de recherche, des grandes écoles, etc...
- Vous avez un business plan intéressant ;
- L'idée apportée est viable au niveau financier et au niveau opérationnel ;
- Votre projet est innovant et dispose d'un fort potentiel de croissance sur le marché sur lequel il se positionne.



Ces incubateurs existent sous plusieurs formes et sont liés à des structures différentes (Entreprise, Écoles, Universités...). Leur objectif est de vous assister en mettant à votre disposition des possibilités d'hébergement, ainsi qu'un appui adapté à vos besoins en termes de conseil et de financement.



Écoles et instituts

- Centre d'Innovation Technologique (CIT) de l'École Mohammadia d'Ingénieurs (EMI) de Rabat.
- Centre d'Incubation et d'Accueil des Entreprises Innovantes (CIAEI) de l'École Nationale Supérieure des Mines de Rabat (ENSMR).
- L'Incubateur RESIN de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT).
- Pépinière Maroc Incubation du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST).



Universités

- L'Incubateur Universitaire de Marrakech (INMA) de l'université Cadi Ayyad.
- Centre Universitaire Doukkala Incubation (CUDI) de la Faculté des Sciences d'El Jadida.
- L'Incubateur Régional Inter-universitaire du Sud (IRIS) de l'Université Ibn Zohr d'Agadir.
- L'Incubateur Dynamique Est de la faculté des Sciences Économiques, Juridiques et Sociales d'Oujda.
- L'Incubateur MaroBtikar de l'Université Hassan 1^{er} de Settat.
- L'Incubateur de l'Université Al Akhawayn (Al Akhawayn Incubator), Ifrane.
- Centre Universitaire d'Incubation de Tadla-Azilal (CUITA).

III. AUTRES PROGRAMMES ET ORGANISMES

Programme ou organisme de soutien à la création	Objet	Conditions d'éligibilité	Structures et organismes à contacter
Technopark	Le Technopark présente des possibilités intéressantes aux porteurs de projet, que ce soit en phase de création ou de développement. Ainsi, si vous êtes une entreprise innovante, Le Technopark met à votre disposition des locaux aménagés à prix préférentiels.	Vous pouvez bénéficier d'un local à Technopark si votre projet opère dans un des secteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) ; • Les Green Technologies ; • L'industrie culturelle au Maroc. 	http://www.casainvest.ma www.technopark.ma
Impact Lab & Numa Casablanca	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités entrepreneuriales des participants ; • Créer un environnement collaboratif entre les différents porteurs de projet ; • Déroulement en 3 étapes : Apprentissage, collaboration, et construction ; • Bénéficier d'un financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneurs ou aspirants entrepreneurs, acteurs associatifs, professionnels ; • Âgé entre 21 et 35 ans et maîtrise du français ; • Concerné par les défis sociétaux qui les entourent. 	https://numa-casa.selecteev.io/ https://www.facebook.com/eirene4impact/
Dare INC avec CISE	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des solutions innovantes pour les projets d'entreprenariat ayant un impact social intéressant au Maroc ; • Accompagnement des entrepreneurs sociaux ; • Accès à des espaces de co-working ; • Coaching, mentoring, appui juridique, et aide au web design ; • Accès au financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'une solution claire à une problématique identifiée ; • Démarche économique durable ; • Forte capacité de répllication au niveau mondial ; • Porteurs de projets motivés et ambitieux. 	http://www.mcise.org https://www.facebook.com/MoroccanCise/
AFEM	Développer les compétences des porteuses de projets, les aider à améliorer la qualité de leurs offres et d'assurer la formation, le coaching, le mentoring, le networking, l'assistance et l'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Exclusive aux femmes membres de l'association ; • Projet viable avec un grand potentiel de développement. 	AFEM : Technopark, Route de nouaceur n° 132 – Casablanca +212 5 22 50 12 51 +212 5 22 52 25 38 www.afem.ma info@afem.ma
CEED MOROCCO	<ul style="list-style-type: none"> • Aide les porteurs de projets et les jeunes entrepreneurs à lancer leurs start-up ; • Programme basé sur la formation, le networking et le mentoring. 	Avoir un projet à fort potentiel de croissance.	49 Avenue 2 mars, 3 ^e étage Bureau No 14, Casablanca entrepreneurship@ceed-global.org ceed-global.org www.ceed-morocco.org

Programme ou organisme de soutien à la création	Objet	Conditions d'éligibilité	Structures et organismes à contacter
Start Up Your Life	<ul style="list-style-type: none"> • Association dont le but est d'identifier, de rassembler et d'accompagner les entrepreneurs innovants au Maroc ; • Création d'un Hub de start up innovantes au Maroc ; • Formation d'un écosystème favorable ; • Accès au financement pour les porteurs de projets ; • Échange d'expériences ; • Mentoring. 	Porteur d'un projet innovant au Maroc.	http://startupyourlife.org team@startupyourlife.org
Start up Maroc	<p>Organisation à but non lucratif qui vise à favoriser l'entrepreneuriat au Maroc et à aider à la réussite de StartUp Marocaines à travers divers programmes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Startup Weekend ; • Startup Cup ; • Creative Business Cup ; • Get in the ring ; • Future Agro Challenge. 	StartUp Maroc met en place plusieurs programmes dont les conditions sont détaillées une fois le programme publié.	www.startupmaroc.org
Centres régionaux d'investissement	Guichet unique pour la création d'entreprises, ce centre représente l'interface entre le porteur de projet et les différentes administrations (OMPIC, CNSS, subdivision des Impôts, Tribunal de Commerce, Inspection du Travail et service de légalisation).	Ces centres sont ouverts à tous les porteurs de projet.	Les Centres Régionaux d'Investissement sont présents dans toutes les régions du royaume.
Fondation Banque Populaire pour la Création d'Entreprises (FBPCE)	Promotion de la création d'entreprise à travers des services de conseil, des ateliers de formation, des séminaires thématiques et des aides pour le démarrage d'une entreprise.		<p>Siège social : 7, boulevard Moulay Youssef, RDC - 20000 - Casablanca Tél : 0522293251 / 0522293257 / 0522295770 Fax : 0522297349/0522295779 Site Internet : www.fondationinvest.ma E-mail : fondationbpce@iam.net.ma</p>
Comité Régional Pour la Création d'Entreprise (CRPCE)	<p>Création de synergies entre acteurs de la création d'entreprise et promotion de l'entrepreneuriat au niveau des régions.</p> <p>Ce programme vous permet de bénéficier d'un accompagnement dans toutes les étapes de la création, depuis la définition du projet jusqu'à deux ans après la création.</p>		

PROGRAMMES D'APPUI

Programme ou organisme de soutien à la création	Objet	Conditions d'éligibilité	Structures et organismes à contacter
Maroc Entreprendre	<p>Association de chefs d'entreprises qui vise à promouvoir la création et la reprise d'entreprises, en accordant des prêts d'honneur, sans intérêts et sans garanties, remboursables sur une période de 5 ans. Ce réseau, de par l'expérience de ses membres, fournit également un accompagnement collectif, ou individuel, aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet doit être implanté dans une des régions de l'association ; • Le projet doit avoir un potentiel intéressant et être créateur d'emploi ; • L'entreprise doit avoir moins de 18 mois d'activité ; • Le candidat dispose du contrôle de l'entreprise et à un réel besoin d'accompagnement. 	<p>http://www.reseau-entreprendre-maroc.org/</p>
RMIE - Le Réseau Maroc Incubation et Essaimage	<p>Il s'agit d'un programme national de soutien à l'innovation, à l'incubation d'entreprises et à l'essaimage. C'est le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) qui en assure le pilotage. Le RMIE a pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions de sensibilisation à l'entreprenariat et à l'essaimage à partir des entreprises existantes ; • Coordonner le développement des incubateurs au Maroc ; • Assurer l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets au sein des incubateurs du réseau ; • Assurer la formation des responsables d'incubateurs et des pépinières d'entreprises ; • Assister financièrement des porteurs de projets innovants présélectionnés. 		<p>http://www.rmie.ma/</p>



